

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017\_136 : NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRÊT « 1ÈRE CLEF EN ALBIGEOIS ».

#### L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 29 juin 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE

**Membres présents non votants** : Mesdames, messieurs,  
Marie-Claire MALROUX

**Membres excusés** : Mesdames, messieurs,  
Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Steve JACKSON), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Bruno LAILHEUGHE), Marie-Louise AT (pouvoir à Naïma MARENGO), Laurence PUJOL (pouvoir à Enrico SPATARO), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY)

**Votants : 44**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 JUIN 2017**

**N° DEL2017\_136 : NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRÊT « 1ÈRE CLEF EN ALBIGEOIS ».**

Pilote : Habitat

**Monsieur Philippe BONNECARRERE, rapporteur,**

Suite au diagnostic territorial du programme local de l'habitat qui a mis en avant le fait qu'une part de plus en plus importante de ménages ne peut pas prétendre à une accession à la propriété sur le territoire communautaire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a soumis au Conseil communautaire du 15 décembre 2016 la création d'une aide communautaire dénommée le prêt « 1ère clef en Albigeois » pour soutenir les projets d'accession à la propriété des ménages primo-accédants. Cette aide permet de compléter le plan de financement du ménage en lui proposant un prêt à taux zéro pour cent, complémentaire au prêt principal, et cumulable avec le Prêt à Taux Zéro de l'Etat (PTZ).

Suite à l'avis favorable du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 (délibération DEL2016\_175A), la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique a souhaité s'associer à ce dispositif d'accession aidée de la communauté d'agglomération. Les conditions d'éligibilité relatifs aux ménages et aux types d'habitat restent inchangées : sont éligibles des ménages primo-accédants, sous plafonds de ressources, composés au minimum de deux personnes, pour une acquisition d'un logement neuf ou ancien sous conditions de travaux.

Comme pour les partenariats avec les autres établissements bancaires, et afin de faciliter la gestion des dossiers, notamment vis-à-vis des ménages, il est proposé que la validation des dossiers issus la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique soit déléguée à la signature du président et du vice-président en charge de l'habitat.

**Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU les délibérations du Conseil communautaire de l'agglomération albigeoise, n°3-127 / 2016 du 7 juillet 2016 et DEL2016\_175A du 15 décembre 2016,

VU le programme local de l'habitat,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le partenariat avec la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique pour la mise en œuvre du prêt « 1ère clef en Albigeois »,

**APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée avec la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique

**AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat avec la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique

**AUTORISE** le président et la vice-présidente déléguée à l'habitat, à valider et signer les demandes de prêt « 1ère clef en Albigeois » des ménages éligibles faisant leur demande de prêt auprès de la Caisse Régionale Crédit Mutuel Midi Atlantique.

Pour extrait conforme,  
Fait le 29 juin 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE